

TROIS NOUVELLES RÈGLES

pour prescrire les médicaments
Non Substituables dits NS

**RASSUREZ-VOUS VOTRE MÉDECIN
N'APPLIQUERA PAS CES
NOUVELLES RÈGLES**

UFMLsyndicat

1

L'ARRÊTÉ DÉFINISSANT LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU EST PARU AUJOURD'HUI AU **JOURNAL OFFICIEL** POUR UNE ENTRÉE EN VIGUEUR À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020.

LA NOUVELLE MESURE IMPOSE DÉSORMAIS AUX PRATICIENS DE JUSTIFIER CETTE « **NON-SUBSTITUTION** » ET LISTE **SEULEMENT TROIS CAS** OÙ ELLE SERA RECEVABLE.

ELLE SERA DONC POSSIBLE DANS LE CAS DE **MÉDICAMENTS À MARGE THÉRAPEUTIQUE ÉTROITE**, « POUR ASSURER LA STABILITÉ DE LA DISPENSATION, LORSQUE LES PATIENTS SONT EFFECTIVEMENT STABILISÉS AVEC UN MÉDICAMENT ET À L'EXCLUSION DES PHASES D'ADAPTATION DU TRAITEMENT », PRÉCISE L'ARRÊTÉ.

POUR CETTE PREMIÈRE JUSTIFICATION, LA LISTE **DES PRINCIPES ACTIFS** CONCERNÉS EST LA SUIVANTE :

LAMOTRIGINE, PREGABALINE, ZONISOMIDE, LÉVÉTIRACÉTAM, TOPIRAMATE, VALPROATE DE SODIUM, LÉVOTHYROXINE, MYCOPHÉNOLATE MOFÉTIL, BUP RÉNORPHINE, AZATHIOPRINE, CICLOSPORINE, ÉVÉROLIMUS, MYCOPHÉNOLATE SODIQUE.

2

POUR LES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS, « LORSQU'**AUCUN MÉDICAMENT N'A UNE FORME GALÉNIQUE ADAPTÉE** ET QUE LE MÉDICAMENT DE RÉFÉRENCE DISPONIBLE PERMET CETTE ADMINISTRATION ».

ENFIN, LA NON-SUBSTITUTION SERA POSSIBLE POUR LES PATIENTS PRÉSENTANT UNE **CONTRE-INDICATION « FORMELLE ET DÉMONTRÉE » À UN EXCIPIENT** À EFFET NOTOIRE « PRÉSENT DANS TOUS LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES DISPONIBLES ».

3

IL NE SUFFIRA PLUS D'ÉCRIRE À LA MAIN "NS" SUR L'ORDONNANCE, MAIS DE **MENTIONNER, DE MANIÈRE INFORMATIQUE OU À LA MAIN**, À LA SUITE DE NON SUBSTITUABLE LA SITUATION MÉDICALE QUI LE JUSTIFIE. DONC « **NON SUBSTITUABLE MTE** » POUR LE PREMIER CAS, « **NON SUBSTITUABLE EFG** » POUR LE SECOND ET « **NON SUBSTITUABLE CIF** » POUR LE TROISIÈME.



Scan me

Suivez-nous

J'adhère à l'ufml-syndicat
Ligne directe au 06.45.63.71.11



OU SUR

WWW.UFML-SYNDICAT.ORG

